

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

COMITE INTERMINISTERIEL DE
PILOTAGE DE LA SDR

SECRETARIAT EXECUTIF

SECRETARIAT EXECUTIF DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Programme d'activités 2011



Mars 2011



Le secteur rural, principal moteur de la croissance économique au Niger

SOMMAIRE

I. Introduction	3
a. Faits marquants de 2010	3
b. Rappel du contenu et du cadre logique du programme 7	4
II. Activités prévues en 2011	7
<u>Au titre du sous-programme 7.1</u>	<u>7</u>
P 71.1.1. Un dispositif institutionnel répondant aux nécessités de la mise en œuvre de la SDR est créé	7
1. Etude préalable à la mise en place d'un fonds commun du secteur rural	8
2. Révision de la SDR	8
P 71.1.2. Un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté pour la mise en œuvre de la SDR	9
1. Publication des textes	9
2. Elaboration et actualisation des statuts du Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural (SE-SDR)	9
3. Révision du cadre législatif de la SDR	10
P 71.1.3. Des institutions efficaces en charge du secteur rural sont mises en place	10
1. Collecte, traitement, analyse, diffusion des données du CDMT et du dispositif de suivi évaluation	10
2. Elaboration de budgets programmes par objectifs	11
3. Edition d'un atlas des projets et programmes	11
4. Edition de la revue des dépenses publique	12
5. Un voyage d'étude sous-régional sur l'approche programme dans le secteur rural est organisé	12
6. Réalisation de formations des acteurs aux différents niveaux	12
P 71.2.1. Une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs est définie et appliquée	15
P 71.2.2. Des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels	15
1. Réunions du comité de pilotage du programme 7	15
2. Réunion du comité de suivi des études du DP2	15
3. Appui à l'organisation de la revue annuelle du secteur rural	16
P 71.2.3. Un dispositif de coordination de la mise en œuvre de la SDR est fonctionnel	16
1. Réhabilitation des locaux du SE-SDR	16
2. Renforcement de la coordination et d'exécution et du SE-SDR	16
P 71.2.4. Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux	18
1. Soutenir le processus d'élaboration du rapport de suivi 2010	18
P 71.2.5. Le plan d'action de la SDR est régionalisé	19
1. Organiser des réunions de concertation avec les points focaux régionaux	19
2. Organiser des réunions des comités de pilotage et des cadres de concertation sous l'égide des points focaux régionaux	20
3. Appui au processus de régionalisation de la SDR	20
<u>Au titre du sous-programme 7.2</u>	<u>21</u>
P 72.3.1. Le système permanent de collecte des données est efficace	21
1. Archivage, numérisation et constitution d'une base de données développement rural	21
2. Elaboration et mise en place d'un système d'information sectoriel sur la base du site web de la SDR	21
3. Elaboration d'un dispositif de communication du SE-SDR	22
P 72.3.2. Le système de suivi évaluation du plan d'action de la SDR est opérationnel	22
1. Formation complémentaire statistique	23
2. Intégration d'un module d'enquête annuel supplémentaire dans un dispositif d'enquête national	23
3. Présentation au niveau régional du dispositif de suivi-évaluation de la SDR	23
4. Adaptation du dispositif national au niveau de chacune des régions	24
5. Formation des régionaux à l'utilisation du dispositif régional et aux rudiments de statistique descriptive	24
6. Accompagnement des régionaux à l'intégration du dispositif régional comme outil de suivi effectif	24
AU TITRE DES AUTRES PROGRAMMES DE LA SDR	25
1. Processus de mise en œuvre du PDDAA (Post Pacte du PDDAA - CEDEAO - Niger) à travers le Programme National d'Investissement Agricole Prioritaire (PNIA-P/SDR)	25

I. Introduction

a) Faits marquants de 2010

La mise en œuvre du plan d'action du SE-SDR en 2010 a été très affectée par les différents événements politiques qui se sont succédés au cours de l'année, ainsi que par les conséquences de ceux-ci sur la Coopération avec certains PTF. Il convient notamment de citer :

- Le renouvellement des instances de pilotage de la SDR ;
- La difficulté de tenir les réunions de ces instances ;
- Le remplacement de la plupart des responsables au niveau ministériel et dans les régions ;
- Les mesures conservatoires de la plupart des coopérations techniques.

Nonobstant ces difficultés, qui ont, certes, empêché la mise en œuvre de certaines activités du plan d'action, le bilan de mise en œuvre reste notable, grâce notamment à la continuité de certains financements importants comme celui de l'IDF / BM, la reprise de certaines coopérations au cours des troisième et quatrième trimestres et le concours du budget national.

Parmi les principales avancées de l'année 2010 figurent notamment :

- La finalisation de l'évaluation institutionnelle de l'administration en charge de la mise en œuvre de la SDR,
- La finalisation de l'étude relative à la mise en place d'un dispositif de vulgarisation,
- L'aboutissement de la régionalisation de la SDR dans plusieurs régions ;
- La finalisation du dispositif de Suivi-évaluation de la SDR ;
- La réalisation d'un site Web de la SDR ;
- La concrétisation du processus PDDAA au Niger ;
- La formulation de nouveaux appuis au secteur.

Le programme d'action 2011 reprendra les actions non entièrement réalisées à la fin 2010, en continuant d'insister sur la concrétisation de l'approche programme et en axant les priorités sur la régionalisation de la SDR et sur la mise en place et le fonctionnement des outils pratiques de mise en œuvre de l'approche programme : collecte, mise en forme et diffusion de l'information sur une base régulière et pérenne, mise en place du dispositif de suivi-évaluation, accompagnement des maîtres d'ouvrage sous-sectoriels ou au niveau régional dans la mise en place d'outils de programmation, de concertation, de pilotage des programmes de la SDR, accompagnement des maîtres d'ouvrages dans le processus de révision de la SDR.

L'ensemble des actions en propre du SE-SDR étant rassemblé au sein d'un certain nombre d'objectifs spécifiques du programme 7, le programme d'actions s'attachera à suivre scrupuleusement la structure du programme 7, en proposant des aménagements si nécessaire. Par ailleurs, le programme d'action 2011 a été construit de manière à tenir compte des principaux enseignements et recommandations de l'évaluation institutionnelle.

Enfin, le SE-SDR ne disposant pas encore à ce jour d'un fonds commun pour mener à bien ses actions, le programme d'action 2011 assure la mise en cohérence et l'articulation des différentes sources de financement disponibles au travers de projets ou programmes spécifiques, et du budget national. Ces sources de financement sont essentiellement, pour 2011 :

- i) Le budget national,

- ii) la convention de financement avec l'Union Européenne sur le 10^eFED, signée en avril 2009, dont le premier devis-programme a été mis en œuvre en 2010, et dont le Devis Programme n°2 (opérationnel de janvier 2011 à juin 2012) assurera l'essentiel des financements mis en œuvre par le SE-SDR en 2011 sera opérationnel début 2010,
- iii) le programme PASR, sur financement danois, opérationnel depuis mi-2009,
- iv) les programmes PACII et PRODEX, sur financement de la Banque Mondiale,
- v) quelques ressources additionnelles provenant directement d'autres partenaires ou des projets du secteur (FIDA),
- vi) Des ressources non encore acquises ou à rechercher, au niveau notamment du NEPAD, de la CEDEAO ou de l'initiative Terrafrica.

b) Rappel du contenu et du cadre logique du programme 7

Selon le plan d'action de la SDR (2006), le sous-programme 7, duquel relève le SE-SDR pour la définition de ses activités, a comme maître d'ouvrage le CIP-SDR pour ses deux sous-programmes.

Rappelons que le programme 7 vise un « renforcement des institutions publiques du secteur rural », et que ses sous-programmes 7.1 et 7.2 ont respectivement pour objectif « d'améliorer les capacités des institutions publiques et de renforcer les mécanismes pour permettre une bonne mise en œuvre de la SDR » et « de contribuer au pilotage de la politique de développement rural par la production d'une information actualisée, fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur. Cette information permettra également le suivi et l'évaluation de la SDR »

La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de la SDR durant l'année 2010 a induit la traduction des cadres logiques de la SDR selon le format GAR (Gestion Axée sur les Résultats) et un changement de terminologie. Aussi, Pour chaque programme de la SDR, les Objectifs Globaux sont devenus des Impacts (I), les Objectifs Spécifiques (OS) des effets et les Résultats Attendus (RA) des produits (P). Les résultats attendus du présent Programme d'Activité correspondent donc aux différents produits des sous-programmes 7.1 et 7.2., dont les cadres logiques sont repris ci après. Un seul résultat supplémentaire au titre des autres programmes de la SDR sera que les études nécessaires à la mise en œuvre de la SDR auront été produites.

De fait, le présent document, conformément aux principes de l'approche programme, présentera l'ensemble des activités prévues au titre du DP2 selon cette nomenclature, et mesurera leur efficacité à l'aune des indicateurs de résultats retenus dans le système de suivi et évaluation.

SOUS PROGRAMME 7.1 : RESTRUCTURATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL – Version du 03/06/2010

HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS
I71 : la gestion du secteur rural est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de consommation des crédits alloués • Niveau de satisfaction des producteurs ruraux vis-à-vis des services offerts par les institutions publiques
E71 1 : les capacités des institutions publiques du secteur rural sont développées et améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Part du budget de l'Etat allouée aux institutions du secteur rural
P71 1 1 : un dispositif institutionnel répondant aux nécessités de la mise en œuvre de la SDR est créé	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude des institutions réalisée • Nb de recommandations mises en oeuvre
P71 1 2 : un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté pour la mise en œuvre de la SDR	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de textes adoptés
P71 1 3 : des institutions efficaces en charge du secteur rural sont mises en place	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la gestion des agents et services
E71 2 : la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR est renforcée et est efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la coordination
P71 2 1 : une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs du développement rural est définie et appliquée	<ul style="list-style-type: none"> • Nb et qualité des produits livrés par chaque structure et niveau institutionnel du secteur rural
P71 2 2 : des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de réunions CIP • Nb de réunions CTDR
P71 2 3 : un dispositif de coordination de la mise en œuvre de la SDR est fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • SE SDR opérationnel et régionalisé
P71 2 4 : les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> • Un mécanisme de SE est opérationnel • Rapport annuel de SE élaboré et disponible
P71 2 5 : le Plan d'action de la SDR est régionalisé	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes disponibles • Plans d'actions régionaux disponibles

SOUS PROGRAMME 7-2 : SYSTEMES D'INFORMATION ET CONNAISSANCE DU SECTEUR RURAL – Version du 25/06/2010

HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS
I72 : la production d'informations qualitatives sur la gestion du secteur rural est développée	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalité de la base de données du secteur rural • Qualité et quantité de rapports annuels ou d'évaluations (financiers et physiques) sur le développement rural
E72 1 : la Production et la diffusion de l'information sur les secteurs productifs est performante	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données opérationnelle • Nb de documents et de communications
P72 1 1 : l'information sur les ASP est produite et diffusée	<ul style="list-style-type: none"> • EPER disponible • Annuaire agriculture
P72 1 2 : l'information sur l'élevage est produite et diffusée	<ul style="list-style-type: none"> • SIMb disponible • Annuaire élevage
P72 1 3 : l'information sur l'hydraulique et l'environnement est produite et diffusée	<ul style="list-style-type: none"> • SIGNER actif • Nb de documents et de communications
P72 1 4 : l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local est produite et diffusée	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information fonctionnel • Nb de documents et de communications
E72 2 : la production et la diffusion de l'information sur les marchés sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'information produite par les systèmes d'information sur les marchés agricoles et de bétail
P72 2 1 : l'information sur les marchés agricoles, de bétail et sur le commerce extérieur des produits nigériens est produite et diffusée	<ul style="list-style-type: none"> • SIMa disponible • SIMb disponible
E72 3 : le système permanent de collecte de données et le système de suivi-évaluation du Plan d'action de la SDR sont efficaces	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et régularité des rapports annuels ou d'évaluation sur le développement rural
P72 3 1 : le Système permanent de collecte des données est efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Budget alloué aux statistiques • Nb de spécialistes affectés au système statistique
P72 3 2 : le système de suivi évaluation du plan d'action est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Nb rapports de suivi évaluation • Existence d'un plan de SE des programmes et sous programmes de la SDR

II. Activités prévues en 2011

Au titre du sous-programme 7.1

P 71.1.1. Un dispositif institutionnel répondant aux nécessités de la mise en œuvre de la SDR est créé

Pour mémoire : Le dispositif institutionnel et administratif de mise en œuvre de la SDR est maintenant en place, et s'opérationnalise graduellement. Toutefois, un certain nombre d'améliorations peuvent et doivent encore être apportées au dispositif lui-même, mais également aux moyens de son opérationnalisation.

Concernant ces derniers, une réflexion avait été entamée en 2008 avec les partenaires techniques et financiers de la SDR sur la constitution d'un fonds commun à même de contribuer au fonctionnement du dispositif de l'approche programme au niveau sectoriel. Pour diverses raisons, cette réflexion s'est interrompue en 2009. En 2011, il s'agira pour le SE-SDR, lorsque les circonstances le permettront, de relancer cette réflexion, afin de favoriser à terme la mise en place d'un cadre commun de financement avec, si possible, un fonds commun au niveau sectoriel.

Par ailleurs, concernant le dispositif lui-même, l'administration du secteur, en charge de la mise en œuvre de la SDR, a fait l'objet d'une évaluation institutionnelle qui s'est achevée début 2010, dont les enseignements et recommandations ont été amendés et validés par les Secrétaires Généraux du secteur et par le CIP-SDR.

Les enseignements de cette expertise sont largement précisés dans les différents rapports, et ont donné lieu à un certain nombre de propositions pour améliorer l'existant. La mise en œuvre des propositions qui ont été retenues après validation du rapport est internalisée au niveau de la mise en œuvre du programme 7, notamment pour tout ce qui concerne les évolutions institutionnelles souhaitables et le développement des outils de l'approche programme.

De fait, un certain nombre de fiches actions proposées par la mission d'évaluation institutionnelle sont déclinées au travers du présent programme d'activités.

Certaines seront prises en charge spécifiquement sur le financement UE-DP2 : ce sont essentiellement les fiches actions ayant trait au programme 7 de la SDR qui sont concernées :

- la fiche actions 6 (amélioration de la gestion des ressources humaines des ministères),
- la fiche actions 8 (développer le suivi-évaluation sectoriel en renforçant les systèmes de suivi-évaluation au niveau des ministères),
- la fiche action 9 (suivi des dépenses par les ministères), et
- la fiche action 11 (appui à la coordination du CIP-SDR).

Les autres actions préconisées seront pour la plupart prises en charges par d'autres partenariats, notamment le PASR ou le PACII, pour ce qui concerne notamment l'information sur les rôles et mandats des acteurs institutionnels (fiche actions 3), l'introduction du BPO comme instrument de programmation budgétisation au sein des ministères (fiche actions 7). D'autres propositions d'actions n'ont pas été jugées comme relevant du domaine intersectoriel par le CT-DR restreint et le CIP, notamment pour ce qui concerne les actions de renforcement des STD et des CTD (fiche action 10 et 4), ou l'accélération de l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire (fiche action 1).

1. Etude préalable à la mise en place d'un fonds commun du secteur rural

Plusieurs PTF se sont exprimés favorablement sur la mise en place d'un Fonds Commun pour le financement de la SDR, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. L'outil fonds commun favorisera l'alignement des appuis de l'aide publique sur les politiques, procédures et institutions nationales, et permettra également d'améliorer l'harmonisation de l'aide des différents bailleurs du secteur rural. Le financement de la SDR à travers un fonds commun constitue une étape transitoire à l'appui budgétaire global ou sectoriel.

L'outil fonds commun a déjà été adopté dans les secteurs de la sécurité alimentaire, où il fonctionne de façon très satisfaisante depuis plusieurs années en permettant la coordination des appuis de 16 PTF et de l'Etat, et plus récemment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Une expertise externe sera mobilisée pour élaborer les projets de textes du fonds commun du secteur rural (protocole d'accord Etat - PTF, guide d'exécution, manuel de procédures) en s'inspirant des textes existants au niveau des autres fonds communs et en veillant au respect des contraintes des différents partenaires susceptibles de s'associer à ce nouvel instrument, notamment à respecter les règles de l'audit « 5 piliers » (cf. paragraphe suivant). L'expert travaillera sous la supervision du groupe de travail mis en place sur ce sujet à l'initiative de la DCE et du SE-SDR.

2. Révision de la SDR

Une révision de la SDR était prévue en 2010. Compte tenu de la situation, cette révision a été reportée en 2011. Le principe de la révision de la SDR se justifie par la nécessité d'en adapter la structure, le contenu et les modalités de mise en œuvre à un contexte en évolution. Ainsi, sur le plan de la structure, les cadres logiques de la SDR et de ses programmes ont déjà fait l'objet, dans le cadre de l'élaboration du dispositif de suivi-évaluation, d'une révision pour l'adapter au format de Gestion Axée sur les Résultats ; il s'agira également de mieux articuler la SDR avec la SDRP, du fait de la révision même de cette dernière ; sur le plan du contenu, il s'agira également de revoir la nature des activités envisagées, et la structure éventuelle des programmes et sous-programmes de la SDR, afin de mieux répondre aux attentes des ministères maîtres d'ouvrage de la stratégie et également pour prendre en compte de nouvelles thématiques (changements climatiques, prise en compte du genre, meilleure intégration du secteur privé et des organisations paysannes...). Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre pourront elles-mêmes être adaptées en fonction des nouvelles conditions, à l'aune notamment de l'avancement des réformes des finances publiques et de la mise en place du CDMT global et de ses déclinaisons sectorielles.

Pour préparer la révision de la SDR, une étude préalable est prévue sur financement PASR qui permettra de déterminer plus précisément les éléments précités de la SDR qui devront être retravaillés, sachant que le principe général qui guidera la révision de la SDR sera autant que faire se peut celui d'une adaptation à la marge plutôt que d'une refonte complète.

Aussi, l'étendue exacte (et donc le coût) de cette révision ne sera connu qu'à l'issue de cette étude, qui sera lancée fin 2010 et terminée début 2011.

P 71.1.2. Un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté pour la mise en œuvre de la SDR

1. Publication des textes

Cette activité comprendra la publication et la diffusion du guide d'harmonisation des schémas et des plans, ainsi que la publication du document de présentation finalisé du dispositif intégré d'appui conseil.

a. Validation et édition du guide d'harmonisation des schémas et des plans

Afin de clôturer le processus d'élaboration et de rédaction du rapport d'étude sur l'harmonisation des schémas et des plans, il sera organisé un atelier de validation de ce rapport, qui regroupera l'ensemble des institutions concernées par cette problématique.

SAADOU COMPLETER

L'étude préalable à l'harmonisation des interventions en faveur du secteur rural et de mise en cohérence des appuis apportés au secteur par ses Partenaires Techniques et Financiers a formulé des recommandations parmi lesquelles la production d'un guide méthodologique national pour l'élaboration des schémas et plans en matière de gestion durable des ressources naturelles. Ce guide dont le processus de validation est déjà entamé devra permettre d'assurer la cohérence entre la vingtaine des schémas et plans qui sont prévus dans les programmes de la SDR.

Le document de 70 pages sera édité à 5000 exemplaires.

SAADOU COMPLETER AVEC LE CONTENU DES TDR

b. Edition de la présentation du dispositif intégré d'appui conseil

L'atelier national de validation de mise en place d'un dispositif intégré d'appui conseil pour le développement rural au Niger s'est tenu à Niamey les 26 et 27 octobre 2010. Les participants à l'atelier ont validé la proposition issue du processus. Le SE/SDR envisage son édition et sa large diffusion auprès des différents acteurs.

Le document de 130 pages sera édité à 3250 exemplaires.

ABDOU GARBA COMPLETER

2. Elaboration et actualisation des statuts du Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural (SE-SDR)

Sa mission ayant évolué progressivement d'un rôle de conception et d'installation d'un dispositif institutionnel à celui de centre de ressource interne de l'administration pour accompagner la mise en place effective de l'approche programme, les statuts du SE-SDR doivent être nécessairement revus.

Ainsi, des statuts spécifiques pour le SE-SDR, décrivant précisément ses nouvelles missions ainsi que les responsabilités et positions de ses membres, ont été élaborés et présentés lors du CIP de janvier 2010, qui les a approuvés dans ses grandes lignes. Toutefois, un travail de précision de ces textes et d'intégration dans leur contexte législatif doit encore être effectué en ayant recours à des compétences professionnelles du droit administratif.

3. Révision du cadre législatif de la SDR

De manière générale, et notamment pour suivre certaines propositions de l'évaluation institutionnelle de la SDR, un réajustement du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR s'avère d'ores et déjà nécessaire. Ainsi, la mise en cohérence des différents textes régissant les différentes instances chargées du pilotage de la SDR et le réaménagement des textes officiels les décrivant, demandera également l'intervention d'un juriste externe spécialisé.

Cette activité s'avère d'autant plus nécessaire qu'en 2011, avec la mise en place des nouvelles autorités démocratiquement élues, il s'agira d'adopter ce dispositif à la nouvelle configuration des institutions du secteur.

P 71.1.3. Des institutions efficaces en charge du secteur rural sont mises en place

Dans le cadre de ce produit du sous-programme 7.1, le SE-SDR a prévu de nombreuses activités, qui ont été regroupées en quatre blocs, à savoir les activités d'élaboration stratégique et de pilotage, les activités de communication de la SDR, les activités de renforcement des capacités, et celles consistant à mener à bien l'élaboration annuelle du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) et de la Revue des Dépenses Publiques (RDP).

1. Collecte, traitement, analyse, diffusion des données du CDMT et du dispositif de suivi évaluation

L'élaboration du Cadre de Dépense à Moyen Terme du secteur rural en est maintenant à son cinquième exercice, et se déroule selon une méthodologie éprouvée. Il associe les DEP, DRFM, DRH et DS des ministères du secteur rural et du MEF, et est pour partie prise en charge sur le budget de l'Etat.

Il comprend :

- i) Une phase de collecte des données, au mois de mars et avril, pour laquelle trois équipes de cadres sont constituées pour collecter les données des projets. Il s'agira à travers cette activité :
 - d'expliquer aux différents projets et programmes le remplissage et le traitement, des données issues de l'exécution physique et financière des projets et Programmes du secteur Rural ;
 - de collecter les données permettant d'élaborer la revue des dépenses du secteur rural.
- ii) Un atelier de mise en commun des données au mois de mai, durant lequel il s'agira de mettre en commun les informations nécessaires à l'élaboration des budgets programmes et passer en revues les fiches projets remplies pour le besoin d'élaboration du CDMT et de la revue des dépenses publiques. L'atelier regroupera 130 participants (Directeurs techniques des ministères et institutions, les Chef de projets et responsables de suivi évaluation des projets) pendant 3 jours.

MANOU COMPLETER AVEC LE PROCESSUS D'ELABORATION DU CDMT GLOBAL ENTREPRIS PAR LE MEF ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL ELABORE A CET EFFET

2. Elaboration de budgets programmes par objectifs

L'élaboration des « budgets-programme » fait partie des priorités du secteur. Elle coïncide avec la publication par le Ministère de l'Economie et de Finances d'un guide d'élaboration de CDMT sectoriels. Il est envisagé que les budgets des ministères du secteur rural soient très prochainement présentés sous forme de CDMT ministériels.

Le SE-SDR a anticipé cette réforme à travers un processus de renforcement de compétences des cadres du secteur rural, qui a débuté en octobre 2010 avec un appui financier du PASR. A ce titre, une « équipe de référents », composée des représentants des DEP, DRFM et DRH des ministères ainsi que des membres du SE-SDR, a été identifiée pour collaborer avec les consultants internationaux chargés de conduire le processus. La première étape de ce processus qui s'est achevée en fin janvier 2011 a permis d'élaborer des projets de cadres logiques « ministères » pour chacun des trois ministères impliqués. Ces cadres logiques regroupent sous une structuration cohérente, s'inspirant des attributions des ministères, l'ensemble des effets et produits du Plan d'action de la SDR auxquels les ministères contribuent. C'est sur cette base que vont être élaborés les Budgets Programmes des ministères. En suivant l'exemple du sous-secteur de l'hydraulique, ces BPO, une fois élaborés, fourniront aux ministères concernés des outils performants de gestion des sous-secteurs.

En 2011, il est prévu d'achever le processus en fonction de la feuille de route élaborée par les consultants, selon la démarche méthodologique suivante :

1. La finalisation et la validation des cadres logiques par les ministères concernés
2. La définition des cibles
3. L'introduction des indicateurs objectivement vérifiables du dispositif de suivi évaluation de la SDR
4. Élaboration du costing pour le CDMT ministériel.
5. Élaboration du modèle de consolidation (approche ascendante région – niveau central).
6. Formation des régions et directions centrales, validation des paramètres du costing.
7. Programmation par directions techniques.
8. Élaboration BPO régionaux et des directions centrales.
9. Analyse sectorielle par objectif et par région - Préparation de l'arbitrage à divers niveaux.

A la différence du processus mis en œuvre jusque-là, qui a été conduit dans un cadre commun pour l'ensemble de ministères, les travaux seront organisés ministère par ministère. L'appui des consultants sera assuré sous une forme intermittente. Dans chaque ministère, un comité BPO, dans lequel siègeront les représentants de chaque direction nationale, sera mis en place pour conduire le processus.

Le PASR continuera à appuyer l'activité. Le budget disponible permettra cependant d'appuyer un seul ministère, à l'occurrence le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Des financements complémentaires seront alors encore à rechercher.

3. Edition d'un atlas des projets et programmes

Durant la phase de collecte des informations pour l'élaboration du CDMT, des informations détaillées sur l'ensemble des projets et programmes du secteur rural sont collectées au moyen de fiches d'enquête, renseignées par chacun de ces projets et programmes. Cette information, si elle servait jusque là à l'élaboration du CDMT sectoriel, n'était pas valorisée en tant que telle, et doit être complétée sur certains plans (zones d'intervention des projets et programmes, méthodologie...).

A partir de 2011, le SE-SDR élaborera chaque année un document de revue pour l'ensemble des projets et programmes du secteur, au nombre de 75 à 80. Cette revue comprendra, pour chaque projet et programme, une fiche standard d'une page présentant un descriptif rapide du projet (méthodologie, durée, montant, contributeurs, contacts), des activités prévues et réalisées, des zones d'intervention (visualisée au moyen de cartes), et des réalisations financières.

Ce document, d'une centaine de pages sera ensuite mis en ligne sur le site internet, et diffusé en format papier. Il sera à cet effet édité à 1000 exemplaires.

4. Edition de la revue des dépenses publique

La revue des dépenses publiques du secteur, élaborée chaque année par les DRFM et DRH avec l'appui du SE-SDR, sera également éditée. Depuis 2006, le SE/SDR réalise chaque année la RDP du secteur avec un focus sur un des programmes de la SDR sur la base d'un guide de RDP sectoriel. En 2006, le focus a porté sur l'irrigation et l'environnement pour la période 2001-2006 ; pour la revue 2007-2008, l'Élevage, celle de 2009 vise le programme Kandadji et celle de 2010 fera un focus sur la Sécurité alimentaire.

Ce document d'une cinquantaine de pages sera également mis en ligne sur le site internet, et sera également édité à 1000 exemplaires.

5. Un voyage d'étude sous-régional sur l'approche programme dans le secteur rural est organisé

La finalité de cette sous activité est la connaissance d'autres expériences en matière d'approche programme, ainsi que l'échange d'expérience et la constitution progressive d'un réseau des acteurs de cette problématique au niveau sous-régional, spécialement avec les pays de l'UEMOA, qui se sont engagés communautairement à aller vers l'adoption à l'horizon 2012 de règles communes concernant la gestion des finances publiques sur la base de CDMT globaux et sectoriels, et par conséquent d'une mise en place concrète des outils de l'approche programme.

Le SE-SDR a effectué un voyage d'études en 2007 au Burkina Faso et un autre en 2008 au Bénin.

Le SE-SDR va poursuivre ses échanges avec les autres pays engagés dans des réformes comparables, en réalisant des voyages d'études et en accueillant des délégations étrangères.

Il s'agit de réaliser un voyage d'études dans un pays menant des expériences proches ou similaires en matière de gouvernance sectorielle, probablement au Ghana sur l'approche programme. Ce voyage avait déjà été programmé en 2010, mais n'a pu être effectué faute de créneau favorable. 12 membres effectueront ce voyage.

6. Réalisation de formations des acteurs aux différents niveaux

Ces formations fondamentales répondent pour la plupart à des propositions de l'évaluation institutionnelle du secteur, et relèvent de la « fiche action n°6 : amélioration de la gestion des ressources humaines des ministères », et de la « fiche action n°9 : suivi des dépenses par les ministères ». En outre, elles préfigurent un programme interministériel de renforcement de capacité, dont la conception doit se faire durant le premier trimestre 2011 sur financement du PASR.

Ces formations sont des formations « à la carte », en direction des cadres du secteur rural. Elles seront assurées à Niamey par des organismes de formation professionnels, nationaux lorsque les compétences sont avérées en la matière (formation SIG, contexte des finances publiques) ou internationaux sinon, de manière à la fois à en garantir la qualité du contenu technique, et à maximiser le nombre de personnes bénéficiant ainsi d'un renforcement de capacités. Le public visé sera de l'ordre de 25 à 30 personnes pour chaque formation. Les thématiques ciblées sont les suivantes :

a. Formation de formateurs : concevoir et réaliser une action de formation

Durant le processus d'élaboration du dispositif de suivi-évaluation de la SDR, financé en 2010 par le fonds IDF, diverses formations ont été dispensées à un groupe de leadership (composé d'une trentaine de cadres clef du secteur rural) sur un certain nombre d'outils et thématiques dont entre autres la Gestion axée sur les résultats, l'approche programme, le budget programme, le suivi-évaluation, etc. Il s'agit, pour une transmission de ces connaissances, de renforcer les capacités des membres du groupe de leadership de manière à ce qu'ils puissent rapidement assurer des actions de formation en cascade dans le cadre du programme interministériel de renforcement de capacités. Cette formation sur cinq jours propose de passer en revue l'ensemble des actions à entreprendre pour la préparation et l'animation des actions de formation et mettre en pratique ces méthodes.

b. Plans de formation : acteurs et outils

Cette formation est initiée à l'attention d'une trentaine de participant, dont les DRH, les maîtres d'œuvres des objectifs spécifiques de la SDR, les membres du SE/SDR... Elle vise à l'assimilation d'une démarche rationnelle pour la définition des besoins de formations, et à responsabiliser et associer les cadres aux différentes étapes des actions de formation et de conception des principaux outils.

c. SIG techniques d'acquisition et de traitement des données

Le secteur rural dispose d'une base de données élaborée dans le cadre de la mise de dispositif de suivi-évaluation avec un manuel de procédures qui a défini les rôles des différents acteurs. Cette formation de cinq jours viendra compléter la mise en place de ce dispositif par le renforcement d'une vingtaine d'acteurs (sélectionnés au sein du SE-SDR et parmi les DS et directions de l'information et de la communication des Ministères) en techniques d'acquisitions et de traitement des données.

d. SIG création et gestion des bases de données relationnelles (prise en charge DP2 / UE)

Les systèmes d'informations géographiques font appel à des bases de données relationnelles dont la création et l'interfaçage avec l'application nécessite des compétences spécifiques. Cette formation viendra compléter celle relatives aux techniques d'acquisition et de traitement des données. Elle sera organisée pendant cinq jours autour des travaux pratiques informatiques, à l'attention de la même vingtaine d'acteurs. Le logiciel SIG qui sera utilisé aura trait au dispositif du suivi évaluation de la SDR.

e. SIG concevoir et mettre en œuvre en projet SIG

Les systèmes d'informations géographiques apportent une aide précieuse à la décision pour les responsables et les Partenaires Techniques et Financiers. L'analyse des besoins, la définition des objectifs et des résultats attendus constituent des éléments fondamentaux de la mise en œuvre de projet SIG. Il s'agira de renforcer les capacités de la même vingtaine d'acteurs.

f. L'exercice PEFA

L'exercice PEFA est devenu le cadre de référence privilégié de l'évaluation de la gestion des finances publiques et de sa réforme. Le SE/SDR en est à sa quatrième revue des dépenses publiques (RDP). Cette formation de cinq jours vise à mieux outiller trente cadres du secteur acteurs de la RDP (membres du SE-SDR, DRF, DRH, DEP) en leur apportant des connaissances théoriques et pratiques de la méthodologie PEFA : de l'obtention d'un rapport d'évaluation de qualité à la synthèse des évaluations pour une image cohérente de la performance des finances publiques.

g. Réformes en cours sur la gestion des finances publiques

La mise en œuvre de la SDR intervient également dans un contexte national et international favorable marqué par la poursuite des réformes structurelles et institutionnelles notamment des finances publiques, de la gestion stratégique du développement, les initiatives internationales et sous régionales en ce qui concerne le financement de l'aide publique au développement (Déclaration de Paris, OMD, autres initiatives, directives de l'UEMOA), cette formation de cinq jours vise à sensibiliser une cinquantaine de cadres du secteur rural à ces différentes réformes. Cette cinquantaine de cadres sera choisie parmi les DRFM, les membres du SE-SDR et les maîtres d'œuvre de la SDR.

h. Elaboration et suivi des CDMT sectoriels

Dans la logique de la gestion des dépenses publiques axée sur les résultats, le processus CDMT permet d'assurer l'articulation entre les stratégies du secteur et la programmation budgétaire dans l'objectif est d'assurer l'allocation des ressources. L'élaboration du Cadre de Dépense à Moyen Terme du secteur rural en est maintenant à son cinquième exercice. Avec la publication récente du guide d'élaboration des CDMT sectoriels par le Ministère de l'Economie et des Finances, cette méthodologie connaîtra des modifications. Il s'agit de renforcer pendant cinq jours les capacités d'une trentaine de cadres du secteur déjà impliqués dans le processus sur le contexte et préparation de du processus CDMT et les techniques d'élaboration, d'exécution et de suivi du CDMT (DEP, DRFM, DRH, DS).

i. Optimiser le fonctionnement de son service

Cette formation de cinq jours a pour objectif d'apporter à une cinquantaine de responsables de services du secteur rural des outils de diagnostics des modes de fonctionnement, d'intégrer une approche organisationnelle cohérente, ainsi que d'optimiser le fonctionnement et l'efficacité des équipes des maîtres d'œuvres des objectifs spécifiques des programmes et sous programmes de la SDR, ainsi que du SE/SR. Cette formation s'adressera prioritairement aux directeurs et chefs de services des ministères.

7. Activités d'élaboration stratégique et de pilotage

Une des activités récurrentes du SE-SDR est la participation, à des ateliers, comités de pilotage, forums, réunions de travail..., au niveau national ou international. En plus de la simple participation à ces événements, l'implication du SE-SDR intègre également souvent leur préparation et leur animation. De fait, ces activités, au-delà de leur coût financier modeste, ont un « coût en ressources humaines » très important, qu'il est nécessaire de bien apprécier pour organiser le programme d'activités du SE-SDR. Cette évaluation, présentée dans ses grandes lignes ci-après, sera détaillée en complément de l'élaboration d'un calendrier global du pilotage du secteur.

- En tant que structure technique interministérielle, le SE-SDR est également appelé à participer également, au niveau international et national, aux travaux de définition et d'élaboration des politiques et stratégies globales et sous-régionales. Ainsi, en 2011 encore, une implication importante du SE-SDR sera nécessaire dans le cadre de la PDDAA et son articulation à la SDR au travers du PNIA. Ces travaux mobiliseront la Secrétaire Exécutive ainsi que deux ou trois cadres du SE-SDR sur au moins deux semaines en temps cumulé durant l'année. Une implication importante sera également demandée dans les travaux de suivi de mise en œuvre de la SDRP.
- Au niveau sectoriel, ces réunions correspondent d'une part au suivi des activités de mise en œuvre de la SDR, et consistent à animer les instances de pilotages du secteur : CIP (au moins 4 réunions par an), CT-DR (deux réunions par an) CEP (4 réunions par an). Pour préparer, organiser et rendre compte de chacune de ces réunions, c'est la majeure partie de l'équipe qui est mobilisée sur une à trois journées.
- Par ailleurs, il est également prévu une revue annuelle de l'ensemble du secteur. La préparation spécifique de ce temps fort du secteur mobilisera également l'ensemble de l'équipe, sur environ deux semaines pleines.
- Au niveau sous-sectoriel, chaque cadre sectoriel du SE-SDR doit assurer une partie de la préparation, la participation et l'analyse des réunions de concertation et de pilotage au niveau de chacun des 13 groupes de pilotage et de concertation des programmes et sous-programmes de la SDR. Pour chacun de ces blocs, cela représente une dizaine de rendez-vous annuels, soit plus d'une centaine de réunions annuelles au total.
- Au niveau régional, de nombreuses missions d'appui et de suivi par les cadres du SE-SDR devront également être programmées pour accompagner le processus de régionalisation de la SDR, d'élaboration des Plans d'Action Régionaux, de mise en place et de fonctionnement des instances de pilotage régionales.
- En termes de partenariats, le SE-SDR est également appelé à participer à de nombreuses réunions de travail liées à l'identification, la formulation, le suivi des programmes et projets du secteur.
- Il s'agira enfin d'accompagner le lancement de la phase pilote du nouveau dispositif d'appui conseil.

P 71.2.1. Une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs est définie et appliquée

Rappelons une initiative importante en cours en la matière, à savoir l'étude sur la conception d'un dispositif d'appui conseil national, à l'issue de laquelle les rôles des différents acteurs en la matière, à savoir essentiellement les services de l'Etat, les Organisations Paysannes et les prestataires de services privés, doivent avoir été clarifiés ; Ce travail se poursuivra en 2011 par l'approbation du nouveau dispositif par le CIP-SDR et le test du dispositif à l'échelle de quelques communes (financement recherché PACII et autres partenaires).

P 71.2.2. Des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels

Il s'agit d'une part des réunions des comités de pilotage du programme 7. De fait, le comité de pilotage du programme 7 se réunit trois fois par an en session ordinaire sur convocation de son président. Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité.

Enfin, il s'agira de permettre l'organisation et la tenue de la revue annuelle du secteur rural, prévue début juillet. Cette activité correspond à l'activité 2 de la fiche action 11 de la feuille de route proposée par l'évaluation institutionnelle du secteur.

1. Réunions du comité de pilotage du programme 7

Le comité de pilotage du programme 7 de la SDR, qui se réunit trois fois par an, regroupera une quarantaine de participants dont dix représentants des PTF inscrits aux sous-programmes 7.1 et 7.2.

2. Réunion du comité de suivi des études du DP2

Au vu du nombre considérable d'études prévues dans le DP2 / UE, il n'est pas réaliste de faire reposer leur suivi sur l'unique comité de pilotage du programme 7, et il n'est pas non plus souhaitable que le SE-SDR en assume seul la responsabilité. Aussi, il sera mis en place un comité de suivi des études réalisées sur le présent devis programme, qui sera composé d'une dizaine de personnes, qui seront choisies pour leurs compétences parmi les membres du comité de pilotage du programme 7. Ce comité se réunira tous les deux mois durant une journée complète, et produira, sur la base de l'examen de chaque dossier en cours et de séances de travail préparées par le SE-SDR, un rapport bimestriel faisant état des constats et recommandations du comité.

3. Appui à l'organisation de la revue annuelle du secteur rural

La revue annuelle du secteur rural constitue l'un des temps forts de la concertation et de la coordination de l'ensemble des acteurs du secteur rural. Elle est programmée pour se dérouler au début du mois de juillet de chaque année, sur la base d'un ensemble documentaire produit durant le premier semestre, à savoir i) l'Atlas des projets et des programmes du secteur, ii) la revue des dépenses publiques du secteur, iii) le cadre de dépenses à moyen terme du secteur et iv) le rapport de suivi du secteur rural.

Cet ensemble, produit par ailleurs, constituera l'ossature de la revue annuelle du secteur rural, qui se tiendra sous la forme d'un CT-DR (Comité technique développement rural) élargi, c'est-à-dire s'adressant à environ 150 acteurs clef du développement rural, représentant le Gouvernement, les Organisations Paysannes, le secteur privé, les Partenaires techniques et financiers, les Organisations non Gouvernementales.

L'appui du DP2 / UE à cette revue sectorielle consistera en la prise en charge de l'atelier de deux jours support de la revue et dans la publication et la diffusion des actes de cette revue.

P 71.2.3. Un dispositif de coordination de la mise en œuvre de la SDR est fonctionnel

1. Réhabilitation des locaux du SE-SDR

Il est prévu l'affectation par le Gouvernement d'un bâtiment de l'Etat au SE-SDR, et la prise en charge de sa réhabilitation sur la convention de financement signée avec le SE-SDR. Ainsi, il s'agira pour le SE-SDR d'identifier un bâtiment adéquat, et d'en obtenir l'affectation. Une fois cette affectation obtenue, il s'agira de mener l'activité préliminaire aux travaux de réhabilitation, qui seront ensuite réalisés sur engagement spécifique dans le cadre de la convention de financement.

Cette activité comportera les éléments suivants :

- élaboration du dossier d'appel d'offres ;
- lancement de l'avis d'appel d'offres ;
- Réunion de la commission d'attribution du marché (pause café, déjeuner...) sur deux jours.

2. Renforcement de la coordination et d'exécution et du SE-SDR

En termes de ressources humaines, le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural est composé de:

- un Secrétaire Exécutif
- les sept (7) représentants des Ministères membres du CIP/SDR, mis à disposition pour l'instant pour certains à temps partiel ;
- un personnel cadre (un responsable administratif et financier, un responsable de la base de données, un appelé du service civique national) ;
- un personnel d'appui (comprenant une secrétaire, un planton et un chauffeur);
- des assistants techniques (au nombre de trois).

Pour répondre au développement des missions du SE-SDR, notamment en termes de gestion financière et de traitement de l'information, ainsi que pour accompagner son autonomisation, le recrutement de personnel d'appui et l'achat d'équipements sont nécessaires, en complément de la mise à disposition totale de l'ensemble des membres du SE-SDR par leur ministère d'origine. C'est dans ce cadre que sont programmées les sous activités suivantes :

a. Equipements

En termes de ressources matérielles, le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural dispose déjà de moyens de fonctionnement, dont des ordinateurs, matériel de bureau, photocopieur, véhicules, qui ont été précisément recensés dans l'inventaire du matériel du SE-SDR. Toutefois, la mise à jour de cet inventaire fait apparaître du matériel à remplacer. Par ailleurs, les nouveaux membres recrutés de l'équipe devront disposer de moyens de fonctionnement ; de plus, des fonctions nouvelles, notamment en matière de collecte, traitement et diffusion de l'information nécessiteront de nouveaux moyens, notamment en termes d'accès internet et de gestion du site WEB.

Un inventaire des moyens matériels du SE-SDR a été fait. L'essentiel des matériels prévus sur le devis-programme N°1 a été acquis ou est en cours. L'acquisition des matériels suivants dont les DAO ont été élaborés et/ou approuvés par l'ON et la DUE sera provisionnée dans le DP2 / UE. Il s'agit d'un groupe électrogène, un lot de mobiliers de bureau, un photocopieur et appareil photo numérique.

Par ailleurs, l'acquisition d'un véhicule 4 x 4 pour les missions, une Moto 125 cm³ pour les courses internes, un Ordinateur portable et accessoires pour le Comptable et enfin un ordinateur de bureau pour

le ou la Secrétaire Administrative, ainsi que l'acquisition de trois GPS et d'un logiciel SIG type ArcGIS avec clef est à prévoir.

b. Recrutement de contractuels dotés de lettres de mission

Il s'agit d'un informaticien gestionnaire du site web, d'un chargé de suivi évaluation, d'un aide comptable et d'un Chauffeur coursier pour renforcer le personnel d'appui existant. Par ailleurs, il s'agira également d'assumer le salaire du comptable et les primes du régisseur du devis programme UE.

Les sous activités consistent à payer :

- les salaires des quatre (4) contractuels
- l'assurance maladie ;
- la charge patronale soit 15,9% du salaire
- les primes du régisseur.

c. Moyens de fonctionnement

Les moyens se décomposent ainsi qu'il suit :

- les fournitures et consommables de bureau
- l'entretien du matériel informatique, split, téléphones et photocopieurs
- l'entretien du bâtiment
- la prise en charge de coûts de communication (téléphone, e-mail, avis d'appel d'offre et autres ...)
- une dotation mensuelle forfaitaire en carburant pour les déplacements des véhicules du SE-SDR
- l'entretien et la réparation du parc de véhicules
- les frais administratifs (frais bancaires, formulaires, timbres...)
- le gardiennage
- les indemnités des membres du SE-SDR.

Les coûts de ces moyens sont pris en charge par le budget national et des contributions sur le DP/UE et le PASR.

d. Missions de suivi et de coordination

Les cadres du SE-SDR sont tenus d'effectuer un certain nombre de mission de suivi et de coordination au niveau régional, pour assurer notamment l'interface et la remontée des informations avec le niveau régional. Ils sont également appelés à participer à des réunions nationales et internationales.

P 71.2.4. Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux

Le dispositif de mise en œuvre de l'approche programme dans le secteur du développement rural comprend un système de suivi évaluation, dont la conception a été réalisée durant l'année 2010 grâce à un financement de IDF (*Institutional Development Fund*), fonds fiduciaire administré par la Banque Mondiale. Un premier rapport de suivi de la SDR sera disponible dès le début de l'année 2011.

Sur la base de ce travail, des rapports de suivi annuels seront élaborés suivant le calendrier établi lors de la conception du dispositif (cf. manuel des procédures de S&E de la SDR, tome 1, consultable et téléchargeable sur le site de la SDR : <http://www.strategie-developpement-rural-niger.org/pagelibre-page-11-Suivi-et-évaluation-de-la-SDR.html>), à savoir durant le premier trimestre de chaque année ; le pré-

sent devis-programme permettra de faciliter l'élaboration de ce rapport en 2011 et 2012 (cf. A 71.2.4.1 ci-dessous), et de préparer la revue sectorielle de la SDR.

L'élaboration du dispositif de suivi et évaluation sera par ailleurs achevée en 2011. Ainsi, le dispositif de S&E sera complété grâce à la mise en place au niveau de l'enquête annuelle de l'EPER notamment de modules permettant de renseigner certains indicateurs non encore couverts. Il sera également présenté au niveau de chaque région déjà dotées d'un PAR et d'un dispositif de mise en œuvre de la SDR, et adapté pour servir d'instrument de suivi régional de la SDR dès 2012 dans chacune des régions concernées (cf. infra. Les activités prévues dans P72.3.2 : « le système de suivi opérationnel du plan d'action est opérationnel »)

1. Soutenir le processus d'élaboration du rapport de suivi 2010

Le processus d'élaboration des rapports de suivi sectoriel, coordonné par le SE-SDR et son responsable du suivi-évaluation, repose sur la collecte d'informations (actualisation de la base de données) et par la suite sur l'analyse des indicateurs sectoriels.

Les indicateurs collectés sont des données déjà existantes dans le système statistique national, au niveau de l'Institut National des Statistiques, ou des Directions Statistiques des différents ministères du secteur rural. Leur collecte est organisée par le responsable de suivi-évaluation du SE-SDR, et ne nécessite aucuns moyens matériels ou financiers particuliers.

- En revanche, la phase d'analyse des indicateurs comporte un certain nombre de réunions sous sectorielles avec des acteurs représentatifs du secteur, qui seront appelés à commenter et enrichir la version provisoire du document. Les coûts afférents à ces réunions seront pris en charge par le présent devis-programme. Il s'agira de trois réunions d'une journée (une par axe de la SDR) regroupant chacune une cinquantaine de participants, à savoir les maîtres d'œuvre des différents Effets Spécifiques (ex-Objectifs Spécifiques) de la SDR, des représentants du RECA, d'Organisations Paysannes, et certains partenaires techniques impliqués. Au total, il s'agira de prendre en charge 6 réunions (3 en 2011 et 3 en 2012).
- Cette activité comprendra également un atelier de présentation et de validation du guide de suivi de la SDR, au début du mois de mai. Cet atelier s'adressera à des représentants de l'ensemble du secteur, à savoir environ 150 personnes, et durera une journée.
- Enfin, il s'agira d'assurer, l'édition, fin mai, des principales conclusions du rapport de suivi de la SDR en 500 exemplaires, et du rapport de suivi lui-même en 100 exemplaires, sachant que ce dernier sera également téléchargeable à partir du site web de la SDR.

P 71.2.5. Le plan d'action de la SDR est régionalisé

1. Organiser des réunions de concertation avec les points focaux régionaux

Le SE-SDR, en collaboration avec le MAT/U/H, continuera à faciliter le processus de régionalisation de la SDR, sur la base des orientations du guide de régionalisation adopté par le CIP/SDR.

Sur le plan institutionnel, le SE-SDR mènera jusqu'au bout les différents chantiers en cours concernant la validation du dispositif de régionalisation : (i) harmonisation du dispositif de régionalisation de la SDR avec celui de la SDRP, (ii) Processus de concertation des PTF intervenant dans le secteur rural concernant la prise en charge des coûts de la régionalisation et (iii) échanges d'expériences avec les équipes régionales par rapport à la première génération des Plans d'actions régionaux. Le financement de ces travaux est pris en charge dans le cadre du PASR.

Dans les régions, le SE-SDR poursuivra l'internalisation de la SDR et la mise en place des instances de pilotage régionales et départementales de la SDR, notamment en ce qui concerne les régions qui

jusque là n'ont pas encore entamé le processus, à savoir les régions de Tahoua, Agadez. A ce titre, le SE-SDR dispose des financements du PACII, du PASR et du budget national. Des financements complémentaires seront cependant recherchés auprès des PTF intervenant dans les régions concernées.

Ceci est également le cas pour l'élaboration des PAD et des PAR, qui seront consécutivement élaborés dans les régions qui n'en disposent pas encore. En dehors des régions sus citées, il s'agit également de la région de Tillabéry, validation des PAR de la Communauté Urbaine de Niamey, de Maradi et de Dosso.

Au niveau des régions, où le dispositif de régionalisation est quasi-opérationnel (Zinder de Diffa), il s'agira notamment d'appuyer la mise à jour annuel des PAD et du PAR et d'initier les équipes régionales dans l'élaboration des CDMT 2011 – 2013 et des PAA 2011 du secteur rural. Ainsi, pour faciliter la concertation avec les points focaux régionaux, des réunions de concertation seront financées.

2. Organiser des réunions des comités de pilotage et des cadres de concertation sous l'égide des points focaux régionaux

Les instances régionales de la SDR doivent se réunir régulièrement, afin d'assurer la concertation et le pilotage de la stratégie au niveau régional.

3. Appui au processus de régionalisation de la SDR

Le processus de régionalisation des programmes de la SDR a démarré depuis 2009. Il consiste en une déconcentration des structures de Coordination et de Concertation du Plan d'action de la SDR, à travers la formalisation des structures équivalents au niveau régional et départemental, d'autre part en une « traduction » à une échelle beaucoup plus opérationnelle du Plan d'action de la SDR, en tenant compte des spécificités régionales et départementales. Un guide de la régionalisation de la SDR a été élaboré et approuvé par le CIP/SDR.

Les régions de Zinder, Diffa et Dosso avaient démarrée le processus depuis 2009 et disposent déjà des Plans d'action régionaux. En 2010, le processus a été lancé dans deux nouvelles régions, à savoir Niamey et Maradi.

En 2011, les trois régions restantes, à savoir, Tillabéri, Tahoua et Agadez, bénéficieront d'appuis divers pour déclencher le processus :

- Dans la région de Tillabéri, où l'étape de l'internalisation de la SDR a déjà été accomplie en 2009 avec l'appui du LUCOP, un financement du PASR et du budget national de 6 500 000 FCFA permettra d'appuyer l'élaboration du PAR. Un financement complémentaire du LUCOP permettra d'appuyer l'opérationnalisation du PAR et des instances régionales de pilotage, de coordination et de concertation.
- Dans la région de Tahoua, le processus d'élaboration du PAR sera financé par la Coordination régionale du PAC II, tandis que la partie opérationnalisation du PAR et des instances régionales sera financé à travers le premier DP/UE régional.
- Dans la région d'Agadez, le seul financement acquis jusque là auprès du PAC II permettra de conduire le processus d'élaboration du PAR.

Les autres régions continueront à être appuyé via divers budgets à la disposition du SE-SDR dans le cadre de l'opérationnalisation de leur PAR. L'accent sera mis sur la « régionalisation » du dispositif de suivi évaluation de la SDR et l'élaboration des Budgets programmes régionaux.

Au titre du sous-programme 7.2

P 72.3.1. Le système permanent de collecte des données est efficace

Le site web de la SDR a été élaboré au début de l'année 2010, sur un financement du budget national. Il a été mis en ligne en mai 2010, et est maintenant fonctionnel. Il sera pleinement valorisé lorsque le responsable de l'information, recruté en novembre 2010, aura pris ses fonctions. Ce site web, pièce maîtresse de la circulation de l'information sectorielle, a été conçu comme une série "d'instruments de travail" organisés en modules, et non pas simplement comme une "vitrine". Ainsi, le site Web comprend à la fois des outils de mise à disposition des informations structurelles (textes de lois, documents de politiques, études de fond...) ou conjoncturelles (information prix, rapports de suivi évaluation, etc...) ainsi que des instruments de travail permettant de structurer le fonctionnement des comités de pilotage et des cadres de concertation aux niveaux sous-sectoriel et régional.

Toutefois, il ne délivrera tout son potentiel que lorsqu'une série de travaux complémentaires auront été réalisés, dont la constitution raisonné d'un fonds documentaire « développement rural », et le développement d'un véritable système d'information, vecteur du pilotage opérationnel et stratégique du secteur.

1. Archivage, numérisation et constitution d'une base de données développement rural

Depuis l'opérationnalisation du site WEB de la SDR, une documentation importante a déjà été rassemblée et mise en ligne. Toutefois, cette compilation n'a pas l'ambition d'être exhaustive, et ne répond pas forcément aux standards internationaux en matière de développement d'une base de données documentaire. Aussi, cette activité consistera à faire réaliser par un cabinet d'étude spécialisé en traitement de l'information une prestation de documentaliste, visant à i) inventorier le plus systématiquement possible la documentation disponible ii) à constituer ou compiler une base de métadonnées iii) à réunir les documents électroniques existant et les documents papiers s'il n'en existe pas (plus) de version électronique, iv) à élaborer un programme de numérisation de cette documentation.

Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec le responsable de l'information du SE-SDR, qui complètera ainsi ses compétences en matière d'archivage, de numérisation et de traitement de l'information. Le travail de numérisation et de mise en ligne des documents sera ensuite réalisé directement par le SE-SDR grâce au matériel acquis à cet effet sur le DP1 (photocopieur / scanner rapide).

Cette activité reprend en prolongeant une des recommandations d'action de l'évaluation institutionnelle du secteur, réalisée fin 2009 / début 2010 [**Fiche action 11, activité n°1**]

2. Elaboration et mise en place d'un système d'information sectoriel sur la base du site web de la SDR

Les modules de gestion sous-sectoriels du site WEB ne seront véritablement opérationnels qu'à l'issue d'une seconde phase de développement qui permette de développer des outils de travaux sectoriels et sous-sectoriels, support des activités de concertation et de coordination au niveau de chacun des comités de pilotage et cadres de concertation sectoriels, sous-sectoriels, régionaux... Cette seconde phase de développement consistera, sur la base structurelle du site WEB de la SDR, à développer et à mettre en place de manière participative et concertée avec les acteurs du secteur rural un véritable système d'information, qui permette non seulement la collecte et la diffusion d'information, mais également son utilisation judicieuse pour la concertation des acteurs et la mise en œuvre effective des politiques sectorielles et sous-sectorielles. Pour ce qui concerne le site WEB, cette seconde phase de développement du site internet concernera l'ensemble des modules interactifs du site, qui seront adaptés finement au dispositif de gestion de l'information qui sera mis en place, et serviront de fait de support au pilotage opérationnel et stratégique de la SDR. Cette activité constitue la mise en application d'une des

recommandations principales de l'évaluation institutionnelle du secteur menée fin 2009 / début 2010 [Fiche action 11 – activité n°5].

Cette seconde phase de développement sera entreprise à partir du second trimestre 2011, sur financement DP2 UE, et s'étalera sur une période de 6 mois. Elle comportera i) une phase de concertation et d'élaboration du système d'information, ii) une phase de développement des solutions informatiques retenues, et iii) une phase de formation et d'opérationnalisation de l'outil.

3. Elaboration d'un dispositif de communication du SE-SDR

Sur la base des recommandations de l'étude d'évaluation institutionnelle du secteur (fiche action 11 – activité n°4), il s'agira d'élaborer un dispositif de communication cohérent pour le secteur rural.

En premier lieu, il s'agira de développer un plan de communication au niveau du SE-SDR, qui assurera le regroupement et la concertation entre les directions de l'information et de la communication du secteur, avec l'aide éventuelle d'un facilitateur, sachant que l'on trouve de très nombreux didacticiels sur internet pour élaborer ce type d'outils. Ce plan de communication sera formulé de manière à apporter de la cohérence et une visibilité des différents sous-secteurs et du SE-SDR en tant que structure interministérielle dans ses différentes missions. Il s'agira avant tout d'assurer la meilleure valorisation possible des productions réalisées par les institutions du secteur rural.

Une fois ce plan de communication élaboré, il s'agira d'en assurer la mise en œuvre au travers de la production d'un certain nombre d'outils de communication : charte graphique, listes de diffusion automatisées, documents de présentation, calendriers de diffusion et mise en place de procédures de travail concrétisant les éléments du plan de communication. L'ensemble des acteurs du dispositif de communication sera ensuite formé, équipé (voir liste du matériel acquis pour le compte des directions de l'information et de la communication) et accompagné dans la mise en route du dispositif.

P 72.3.2. Le système de suivi évaluation du plan d'action de la SDR est opérationnel

Le dispositif de suivi-évaluation de la SDR et de ses programmes au niveau national a été élaboré et mis en place durant l'année 2010 (cf. P71.2.4 supra). Toutefois, un certain nombre d'activités restent à mener, à la fois au niveau national et au niveau régional, pour qu'il soit totalement complet pleinement fonctionnel à tous les niveaux. Il s'agira notamment de formations complémentaires techniques au niveau national, de la mise en place d'un module supplémentaire dans l'enquête agricole annuelle pour renseigner les indicateurs manquant de la SDR, et d'une adaptation et diffusion du dispositif au niveau régional, afin de mettre à disposition des instances régionales de mise en œuvre de la SDR des outils de suivi des Plans d'Action Régionaux de la SDR (PAR-SDR).

1. Formation complémentaire statistique

Lors des travaux d'élaboration du dispositif de suivi-évaluation, des besoins de formation complémentaires en statistique descriptive simple ont été identifiés par les experts internationaux du cabinet ICI. A la demande du SE-SDR, ils ont élaboré des termes de références pour une formation complémentaire statistique (annexe 2 du rapport de fin de mission ICI-ISEP, consultable sur le site WEB de la SDR : <http://www.strategie-developpement-rural-niger.org/pagelibre-page-11-Suivi-et-évaluation-de-la-SDR.html>)

Pour améliorer l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation de la SDR, il s'agira de doter les structures et institutions de pilotage de la SDR d'une masse critique de compétences techniques, partagées par les cadres en charge du pilotage de la SDR. La formation portera spécifiquement sur l'acquisition de techniques de calcul de certains indicateurs statistiques, ainsi que sur la maîtrise de certaines techniques simples d'analyse des indicateurs. Ces connaissances pratiques de base seront

transférées par des formateurs professionnels en statistique descriptives et consignées dans un manuel simple à l'usage des acteurs du système. En 2011, cette formation sera dispensée sur deux jours à une quarantaine de cadres issus principalement des directions statistiques et des directions des études et du partenariat des ministères du secteur rural (elle sera répliquée début 2012 au niveau régional : cf. A 72.3.2.6 infra).

2. Intégration d'un module d'enquête annuel supplémentaire dans un dispositif d'enquête national

Certaines données correspondant à une série d'indicateurs de la SDR ne sont pas encore collectées à ce jour. Il s'agit essentiellement d'indicateurs se rapportant à l'axe 3 de la SDR.

Pour pallier ce manque et pouvoir évaluer plus complètement la mise en œuvre de la SDR, il s'agira d'intégrer un module d'enquête complémentaire dans l'enquête annuelle agricole. L'annexe 3 du rapport de fin de mission ICI-ISEP, consultable sur le site WEB de la SDR : <http://www.strategie-developpement-rural-niger.org/pagelibre-page-11-Suivi-et-évaluation-de-la-SDR.html>, décrit précisément le contenu de ce module et liste l'ensemble des questions supplémentaires que devront poser les enquêteurs du dispositif national d'enquête dans lequel ce module sera intégré.

L'activité comprendra l'édition des questionnaires, la formation des enquêteurs, la phase d'enquête proprement dite, et la phase de traitement des données.

3. Présentation au niveau régional du dispositif de suivi-évaluation de la SDR

Le dispositif de suivi et évaluation de la SDR sera présenté durant le premier semestre de l'année 2011 à l'ensemble des régions dans lesquelles un dispositif et des instances de pilotages du PAR-SDR seront fonctionnels. Les résultats attendus de cette présentation sont au moins au nombre de trois : i) informer les acteurs régionaux, ii) leur présenter le rapport de suivi 2010 de la SDR, iii) les impliquer par avance dans le processus de développement d'un dispositif régionalisé de suivi et évaluation et iv) dans cet esprit également, leur présenter et leur confier la base de données du dispositif, notamment pour ce qui concerne la revue des projets et programmes, qui a vocation à être régionalisée.

Cette présentation se déroulera sur deux jours, et mobilisera trois cadres de l'équipe de leadership formés dans le cadre du développement du dispositif de suivi et évaluation, et qui auront également suivi la formation aux méthodes de statistiques descriptives.

4. Adaptation du dispositif national au niveau de chacune des régions

Durant le second semestre de l'année 2011, et en relation étroite avec les secrétariats permanents régionaux de la SDR, le dispositif de suivi évaluation national sera prolongé au niveau régional, dans le but de former à la fois un outil de collecte d'informations fiables au niveau régional (connaissance des activités des projets et programmes par exemple), de régionaliser les indicateurs de la SDR, et de fait de constituer un instrument de suivi et évaluation du Plan d'Action Régional de la SDR.

Cette activité sera initiée lors de la présentation du dispositif national, lors de laquelle les attentes des acteurs régionaux en matière de suivi évaluation seront recueillies. Elle se prolongera en juillet – août 2011 par travail de conception, sous la responsabilité du responsable de suivi-évaluation de la SDR et avec l'appui d'un cabinet d'études, afin de proposer des solutions informatiques aux options retenues par les acteurs régionaux pour régionaliser l'outil de suivi-évaluation.

L'outil sera par la suite finalisé après avoir été testé dans les régions.

5. Formation des régionaux à l'utilisation du dispositif régional et aux rudiments de statistique descriptive

Une fois le dispositif de suivi et évaluation adapté au niveau régional et finalisé, une présentation de l'outil et une formation des acteurs concernés des instances de suivi, pilotage et concertation du PAR-SDR seront organisées dans chacune des régions durant le premier semestre 2012, de manière à offrir à chacune des régions la possibilité d'élaborer un rapport de suivi simplifié à leur niveau.

Pour cela, une présentation complète de l'outil sera effectuée sur trois jours dans chaque région, par trois membres du « groupe de leadership », qui reproduiront également la formation de base aux méthodes de statistique descriptive. Pour appuyer cette présentation, les formateurs se baseront sur le rapport finalisé de la Région de Niamey, qui aura préalablement été établi avec l'appui rapproché du responsable de suivi-évaluation du SE-SDR, ainsi que sur de nombreux exercices pratiques. Ils auront également participé à la formation aux méthodes de statistiques descriptives.

6. Accompagnement des régionaux à l'intégration du dispositif régional comme outil de suivi effectif

Une fois le dispositif de suivi-évaluation en place, il s'agira d'accompagner les cadres régionaux chargés de son utilisation dans son internalisation à leur niveau. Cet accompagnement sera effectué sous la forme de missions d'appui, organisées au niveau du SE-SDR par le responsable de suivi-évaluation.

AU TITRE DES AUTRES PROGRAMMES DE LA SDR

Le SE-SDR, en tant que point focal du PDDAA au Niger, est responsable du développement du dispositif d'accompagnement et de suivi du PNIA au Niger.

1. Processus de mise en œuvre du PDDAA (Post Pacte du PDDAA - CEDEAO - Niger) à travers le Programme National d'Investissement Agricole Prioritaire (PNIA-P/SDR)

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), en tant que programme de l'Union Africaine dans le cadre de son Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), représente un programme de relance de la croissance du secteur agricole. Le PDDAA a été adopté par les chefs d'Etat et de Gouvernements africains lors du Sommet de Maputo tenu en 2003. C'est d'ailleurs lors de ce même sommet que fut pris l'engagement de porter à un minimum de 10% le budget alloué à l'agriculture dans chaque Etat.

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est ensuite dotée d'une politique Agricole (ECOWAP) dont les orientations ont été adoptées le 19 janvier 2005 à Accra par les Chefs d'État et de Gouvernement de la région. Cette politique est l'instrument de mise en œuvre du PDDAA en Afrique de l'Ouest.

Son opérationnalisation, entamée dès 2006, se concrétise avec l'élaboration des Programmes Régionaux d'Investissement Agricole (PRIA) et des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA). Le PNIA du Niger a pour base la Stratégie de Développement Rural dont s'est doté le Niger, qui présente des objectifs, des principes d'actions et des approches en parfaite harmonie avec le PDDAA, dont les 4 piliers sont couverts par les programmes de la SDR.

Le PNIA du Niger a fait l'objet d'une table ronde les 29 et 30 septembre 2009. A cette occasion une « Charte nationale Ecowap/PDDAA pour soutenir la mise en œuvre de la SDR » a été officiellement signée par le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG et Associations de Développement du secteur rural, les Organisations professionnelles agricoles, le secteur privé ainsi que la Commission de la CEDEAO et la Commission de l'Union Africaine et le NEPAD.

Après la signature de la charte, le Niger a élaboré un Plan d'investissement prioritaire 2011-2015, outil indispensable de planification et de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNIA. Ce plan a été présenté au Business meeting sur le financement des plans nationaux et régionaux d'investissement agricoles dans le cadre du processus ECOWAP/PDDAA qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), du 14 au 17 juin 2010.

Le SE-SDR a organisé, le 28 juillet 2010 à Niamey, à l'intention des familles d'acteurs signataires de la Charte, un atelier de restitution portant entre autres sur la présentation du document PNIA/SDR, les résultats du Business meeting de Dakar et la présentation du fonds multilatéral GAFSP, auquel le Niger est éligible.

Par la suite, plusieurs missions ont appuyé la finalisation du Plan d'Investissement du Niger :

- ✓ une mission d'appui de la FAO, du 5 au 17 août 2010 ;
- ✓ une mission d'appui d'experts de la Commission de l'Union Africaine (CUA)/NEPAD et de la Commission de la CEDEAO, du 15 au 19 septembre 2010 ;
- ✓ une revue technique indépendante conduite sous l'égide du CUA/NEPAD/CEDEAO du 20 au 25 septembre 2010.

Le Niger a également pu déposer une requête de financement sur fonds GAFSP. Cette requête concerne un « Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ) », élaboré avec un appui technique de la Banque africaine de développement (BAD). L'élaboration du PNIA/SDR Niger et la tenue de la revue technique indépendante ont permis à cette requête d'être approuvée en novembre 2010 par le Comité de pilotage du GAFSP.

Enfin, pour finaliser l'ensemble du processus de définition et d'adoption du Programme d'investissement prioritaire du Niger, « le Business Meeting PDDAA de haut niveau » s'est tenu du 14 au 15 décembre 2010 à Niamey. La réunion a recommandé entre autres la finalisation du document en intégrant les observations pertinentes des participants et la révision du costing en tenant en compte des ressources financières acquises afin de mieux apprécier le gap de financement. Elle a adoptée une feuille de route post business meeting. Aussi, une feuille route Post Pacte du PDDAA - CEDEAO - Niger a été transmise à la CEDEAO pour la mise en œuvre de la matrice conjointe d'appui au PDDAA.